

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE  
DITE DE GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT**

**À M.....**

**POUR L'ANNEE.....**

Le Maire (ou le Président) de .....

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

Vu le décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

Vu l'arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat

Considérant que M..... remplit les conditions pour bénéficier de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat au titre de l'année (2023),

**ARRETE**

Article 1 : Une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat de .....euros sera versée à M..... pour l'année .....

Article 2 : Le (1) ..... est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée :

- au Comptable de la collectivité,
- au Centre de Gestion.

Fait à ....., le .....  
Le Maire (ou le Président)

(Nom Prénom)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalon en Champagne, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

(1) Directeur Général des services si collectivité ≥ 2000 habitants  
Directeur si EPCI  
Secrétaire de Mairie si collectivité < 2000 habitants